

VERS UN RETOUR DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE EN VILLE?

SYNTHÈSE DU PETIT DÉJEUNER

DÉCIDEURS-CHERCHEURS DU 8 DÉCEMBRE 2017



AVRIL 2018

30.17.04



www.lau-idf.fr



IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* Ile de France

**Cette synthèse présente les principaux enseignements du petit déjeuner
« Vers un retour de la végétation spontanée en ville ? »**

Elle s'inscrit dans le thème transversal des petits déjeuners décideurs-chercheurs 2017-2018, qui porte sur les nouvelles pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme :

- Vers un retour de la végétation spontanée en ville ? (8-12-2017)
- La carte, un outil incontournable pour les décideurs (6-02-2018)
- Université et ville, un lien à réinventer (5-06-2018)



**Retrouvez les ressources documentaires (podcast, diaporamas, bibliographie, etc.) sur le site de l'IAU :
<http://bit.ly/pdj-iau>**

Directeur général : Fouad AWADA
Synthèse rédigée par Nicolas CORNET, Département environnement urbain, et rural et Audrey MURATET, ARB
Coordination : Brigitte GUIGOU, chargée de mission formation et partenariat-recherche
N° d'ordonnancement : 30.17.04

Crédit photo de couverture : Corinne LEGENNE/IAU îdF

VERS UN RETOUR DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE EN VILLE ?

La généralisation progressive de la gestion écologique des espaces verts est à l'origine d'un retour de la végétation spontanée en ville. Cette dynamique est la conséquence de plusieurs tendances : évolutions législatives, réduction des budgets de gestion de l'espace public, regain d'intérêt de l'habitant pour cette « nature spontanée » perçue désormais comme une composante à part entière du cadre de vie. L'essor des programmes de sciences participatives est un autre indicateur de ces mutations récentes. Dans ce contexte, les demandes en végétaux d'origine locale et/ou adaptés aux territoires s'accroissent notamment pour la compensation écologique. Cette flore locale prend une part de plus en plus importante dans la palette végétale des aménageurs.

En écho aux travaux du pôle environnement de l'IAU, ce petit déjeuner interrogera ces évolutions. Correspondent-elles à un effet de mode ou à un mouvement de fond ? Quels sont les effets sur la biodiversité ? Quels sont les conséquences sur l'esthétique urbaine et la perception des espaces de nature ? Quels sont les effets sur les projets d'aménagement ? Comment répondre à la demande en végétaux d'origine locale et/ou adaptés aux territoires ? Nathalie Blanc, directrice de recherche au CNRS, Claire-Marine Gautier et Antoine Prenant de l'EPA Paris-Saclay, confronteront leurs points de vue, puis la participation du public alimentera les échanges.

PROGRAMME DU 8 DÉCEMBRE 2017

8 h 30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Par un petit déjeuner francilien

• Ouverture :

Fouad AWADA, directeur général de l'IAU îdF

• Animation et fil rouge :

Brigitte GUIGOU, chargée de mission formation et partenariat-recherche à l'IAU îdF

9 h 15 - 9 h 50 : INTERVENTIONS

- **Nathalie BLANC**, géographe, directrice de recherche au CNRS, laboratoire LADYSS
- **Nicolas CORNET**, écologue à l'IAU îdF et **Audrey MURATET**, botaniste à l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), département biodiversité de l'IAU îdF
- **Claire-Marine GAUTIER**, chargée de projet « biodiversité et agriculture » à l'EPA Paris Saclay et **Antoine PRENANT**, directeur de projet à l'EPA Paris Saclay

9 h 50 - 10 h 30 : ÉCHANGES AVEC LA SALLE

VERS UN RETOUR DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE EN VILLE ?

Ouverture

Fouad AWADA, directeur général de l'IAU

Je suis heureux d'ouvrir cette séance qui témoigne du rapprochement de Natureparif, qui devient l'Agence régionale de la biodiversité, et de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, haut lieu de la pensée urbanistique et environnementale depuis les années 1970.

Au travers du thème du retour de la végétation spontanée en ville, ce petit déjeuner pose la question des liens entre l'humain et la nature en ville. C'est une question essentielle, posée depuis l'origine à tous les urbanistes. La belle exposition sur Alphand, programmée à l'IAU entre octobre 2017 et janvier 2018, en témoigne.

La volonté de faire entrer la nature en ville, non plus seulement dans un but hygiéniste ou esthétique, mais aussi dans le but de réduire les îlots de chaleur urbains, de préserver les continuités écologiques ou de conserver la biodiversité, marque une rupture. L'enjeu n'est plus de maîtriser et de canaliser la nature en la domestiquant. Il nous faut maintenant composer avec la nature. Ce changement soulève nombre de questions sur les limites, parfois floues, entre espèces domestiquées et spontanées, mais aussi sur la façon de favoriser la spontanéité des espèces tout en assurant une bonne gestion des espaces urbains. Cette matinée devrait nous permettre de mieux comprendre les enjeux de ces nouvelles pratiques.

Fil rouge

Brigitte GUIGOU, chargée de mission formation et partenariat recherche à l'IAU

L'ADN des petits déjeuners décideurs-chercheurs de l'IAU est d'éclairer un sujet d'actualité, ce matin celui de la nature en ville, en croisant les regards. Nous donnerons la parole à une chercheuse, Nathalie Blanc, géographe et directrice de recherche au CNRS. Ses travaux portent sur la nature en ville et l'esthétique environnementale. Elle retracera l'histoire des politiques de nature en ville et en montrera les tensions et les contradictions. Claire-Marine Gauthier et Antoine Prenant de l'établissement public d'aménagement Paris Saclay présenteront un projet expérimental et innovant de création d'une pépinière publique de plantes locales arbustives et herbacées. Ce projet

vient d'obtenir une subvention, dans le cadre de l'appel à projets régional « Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire ». Deux experts de l'IAU, Nicolas Cornet du Département environnement urbain et rural et Audrey Muratet de l'Agence régionale de la biodiversité reviendront sur les fonctions de la nature en ville et les termes utilisés pour qualifier la flore urbaine.

Point de vue

Nathalie BLANC, géographe, directrice de recherche au CNRS, laboratoire LADYSS

J'ai effectivement participé à de nombreux programmes de recherche, notamment sur les trames vertes urbaines, sur l'animal en ville ou sur la naturalisation des villes. Ce dernier thème étant souvent réduit à sa dimension végétale, je parlerai plutôt de végétalisation des villes. De nombreuses villes se sont lancées dans ces grands projets d'infrastructures vertes, comme Montréal, Bruxelles, New York, Paris, Tokyo, Séoul... Il s'agit d'un mouvement de fond à l'échelle internationale.

Les espaces verts et de nature ont beaucoup d'attrait pour les citoyens. Mais on peut avoir une certaine réserve à l'égard de la végétalisation des villes, car on observe une forme de « mise au travail » de la nature en ville. Je veux parler de services écosystémiques et de la manière de les comptabiliser. Cette approche a une limite évidente car les services rendus par la nature ne sont pas comptables, comme en témoignent le plaisir d'être à la campagne, dans un parc ou encore les formes de liens sociaux tissés autour de la nature.

Au nom des services écosystémiques, la végétalisation des villes prend du sens pour les collectivités locales. Mais elle n'intègre pas encore assez la dimension écologique. Les projets de trames vertes et bleues sont, par exemple, majoritairement mis en place à partir de l'occupation du sol et encore trop peu à partir de la biologie des espèces. Or ces projets ne doivent pas aboutir à de simples corridors verts, mais doivent permettre de créer les conditions favorables au déplacement, à la survie et à la reproduction des espèces.

Nous manquons par ailleurs de recul scientifique pour juger de la valeur environnementale des trames vertes et bleues en termes d'adaptation au changement climatique. La végétalisation des villes doit réduire les effets d'îlots de chaleur ou améliorer le

VERS UNE GESTION ET UNE CONCEPTION PLUS ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS



© Gilles Lecuir



© Myr Muratet



Source : présentation IAU

cadre de vie, mais les modèles climatiques ont du mal à intégrer les trames vertes pour les comptabiliser en termes d'adaptation au changement climatique. La recherche est encore en train d'explorer cette question.

L'écologie urbaine est en construction. Le sujet est complexe, car il doit être traité à différentes échelles spatiales et selon différentes temporalités. Il doit aussi permettre de comprendre quel rôle la nature occupe dans l'histoire de l'urbanisme.

Quelle devrait être cette écologie urbaine ?

Je travaille actuellement sur les inégalités territoriales et les mobilisations environnementales des associations pour l'environnement. Comment la saisine de cette thématique peut-elle jouer sur les inégalités environnementales ?

La gentrification liée à la mise en place d'espaces verts dans les villes est bien connue, mais on voit qu'à l'échelle métropolitaine certaines associations arrivent à mener une réflexion plus globale sur le foncier. À New York, elles ont permis de bloquer la spéculation foncière à l'échelle locale et de maintenir les populations en place. Certains acteurs, notamment les habitants, ont une part réduite dans les décisions concernant l'urbanisme en général et la végétalisation des villes en particulier. Cela ne favorise pas l'appropriation collective et partagée. Car la nature en ville n'est pas qu'une question de nature mais aussi de culture : il s'agit

d'apprendre à avoir un autre rapport au vivant en ville. Cela nous oblige à changer notre culture et mène à une réforme des modes de vie.

Les recherches montrent qu'inclure les associations dans les décisions permet une meilleure démocratie locale et facilite la transition écologique. Car bien souvent la manière de considérer la transition écologique est linéaire et ne prend pas en compte le changement social. Cette transition écologique mise sur des innovations techniques au détriment de la transformation sociale. En intégrant cette question dans une gouvernance plus large, il est possible d'envisager une transition écologique moins technique et plus sociale.

Après ce panorama contemporain, un peu d'histoire

Si les « écolos » des années 1970 considéraient la ville comme anti-nature, le retour de la nature en ville prend d'abord corps dans le champ scientifique avec des approches écosystémiques. Dès les années 1980, des thèses sur la ville de Paris illustrent l'écosystème « Paris » avec les flux entrants et sortants et les espaces urbains qui en résultent. Dans les années 1980 se met aussi en place un municipalisme environnemental (premières chartes d'écologie urbaine au sein des municipalités) qui accorde une place forte à la végétalisation des villes. Les premiers services « environnement » sont créés dans les collectivités.

Mais, à l'époque, on parlait simplement d'aménités urbaines (amélioration du cadre de vie des citoyens). Puis, dans les années 1990, avec la mise en place des agendas 21 locaux, les démarches deviennent plus transversales, plus complexes et tentent de croiser l'environnemental, le social et l'économique. Progressivement, des démarches de participation citoyenne se développent. On considère aujourd'hui qu'il existe un lien fort entre la montée en puissance du développement durable et celle de la participation citoyenne.

L'expression de ville durable est née avec la charte d'Aalborg signée en 1994 par une centaine de villes dans l'idée de déployer des agendas 21, notamment en Europe. Or, ces vingt dernières années, ce sujet de la naturalisation des villes a progressivement glissé de considérations militantes vers des questions techniques et professionnelles.

En 1990, quand le développement durable est né, on pensait qu'il aurait le potentiel pour renouveler les politiques publiques et mettre fin aux politiques en silo (le changement climatique abordé séparément de la biodiversité, de la santé environnementale avec des services spécialisés au sein des collectivités locales...). Or, on s'aperçoit que, aujourd'hui comme hier, les plans climat et biodiversité d'Île-de-France, de Paris ou d'autres villes ou collectivités territoriales ont été développés sans forcément prendre en considération les interdépendances. Alors que ces deux enjeux, climat et biodiversité, sont intimement liés, les techniciens et les élus continuent de travailler de façon fragmentée. Les approches en termes de contrôle et d'évaluation deviennent de plus en plus importantes et concernent toutes les politiques publiques, ce qui conduit à cette politique en silos. Ainsi la gouvernance multi-acteurs, qui était le propre des politiques de développement durable jusqu'aux années 2005, est progressivement remplacée par des approches managériales ou gestionnaires et par des systèmes de poursuites d'objectifs restreints à partir d'évaluations quantitatives.

Face à des politiques environnementales sectorielles et centralisées, des mouvements collectifs sont nés. C'est le cas des jardins partagés. Le premier jardin partagé est né à Lille en 1997 sous une impulsion citoyenne. Les mouvements collectifs ont beaucoup joué dans cette mobilisation pour la végétalisation des villes – que ce soit à l'échelle des pieds d'arbres ou de jardins, tels les jardins du quartier de la Zac Paris Rive Gauche.

Cette végétalisation des villes doit beaucoup à ces mobilisations collectives qui cherchent à reconstruire la complexité de cette relation à la nature. À San Francisco, par exemple, on estime que le taux élevé d'espaces verts urbains pour l'agriculture,

les loisirs et les réserves naturelles est le résultat de mobilisations collectives¹. Et cette relation à la nature ne se limite pas à la végétalisation, mais s'étend aussi à l'animal, au vivant de manière plus générale, à ce qui pousse et ce qui croît, donc au temps qui passe. Il s'agit aussi d'une relation à l'air, au ciel, aux éléments.

Cadrage

Nicolas CORNET, écologue, Département environnement urbain et rural, IAU

Un mot d'abord sur l'importance du sol en écologie urbaine. Il faut garder à l'esprit que l'aménagement urbain doit se faire au plus proche de la nature et que les fonctions de l'écosystème urbain et les services qui en découlent ne seront jamais aussi performants que lorsqu'il y a un sol vivant. Or, aujourd'hui, les sols urbains sont dénaturés, destructurés, parcourus par une multitude de réseaux qui sont une contrainte pour les racines. Les sols urbains sont par ailleurs très pauvres en faune, alors que ce socle constitue un compartiment extrêmement diversifié hors milieu urbain. À cela s'ajoute l'imperméabilisation, qui limite les fonctions de l'écosystème urbain. Pour prendre l'exemple des îlots de chaleur urbain, le champion toute catégorie des îlots de fraîcheur est l'arbre en pleine terre, non élagué et disposant d'assez d'eau pour ne pas être en stress hydrique et pour pouvoir « transpirer » (au-delà du simple effet d'ombrage). Ce qui ne doit pas empêcher de compter sur les autres aménagements, toits et murs végétalisés notamment, mais en gardant à l'esprit que ce sont des solutions de second plan.

Pour revenir à la flore, on s'est aperçu, en préparant cette rencontre, qu'il y a un débat sémantique sur les termes. Quand on parle de flore urbaine, il existe une multitude de qualificatifs : flore locale, indigène, spontanée, horticole, invasive... D'où la nécessité de clarifier le vocabulaire.

Audrey MURATET, botaniste, Agence régionale de la biodiversité (ARB), département biodiversité de l'IAU

La nature en ville est présente dans des espaces plus ou moins maîtrisés. Cela va de squares régulièrement gérés et fréquentés par les habitants, dans lesquels on retrouve des espèces introduites volontairement et dites horticoles, jusqu'à des friches libres de gestion avec une faible fréquentation humaine et dans lesquelles se développent des plantes spontanées.

Mais la réalité est plus complexe. On observe dans les squares des espèces arrivées spontanément et maintenues volontairement par les jardiniers, alors

que les friches abritent des espèces qui y ont été anciennement plantées ou qui se sont échappées des jardins voisins. Ainsi la limite entre espèces introduites et spontanées est floue.

L'origine des espèces est également peu claire. Les espèces introduites par les jardiniers peuvent être exotiques ou locales tout comme les espèces s'installant dans les friches.

Nicolas CORNET, IAU

Pour continuer sur les termes relatifs aux origines, qu'est-ce que la flore locale ? On pourrait la définir comme la flore naturellement en place. Mais ce terme « local » est utilisé dans divers contextes comme les cahiers des charges des appels d'offres, les plans régionaux tels que le plan vert et les labels qualité du Muséum national d'histoire naturelle (végétal local et vraies messicoles).

Il y a donc d'autres acceptions de ce mot qui ont toutes une certaine légitimité.

Certains diront qu'un végétal local est simplement celui qui est produit localement. Ce qui voudrait dire qu'un cèdre du Liban cultivé en Île-de-France doit être considéré comme local. On pourrait être plus exigeant en prenant aussi en compte l'indigénat. Un végétal serait local s'il était à la fois indigène (exemple d'un érable champêtre) et produit localement. Une troisième catégorie regroupe les cas où une espèce participe à l'identité d'une région. Enlever le mimosa à Bormes-les-Mimosas, il manquerait quelque chose. Or le mimosa est entré en Europe vers 1850, après que les Anglais l'ont importé d'Australie. Il en est de même avec l'hortensia en Bretagne.

L'autre terme que l'on souhaite définir est celui d'« indigène ».

Il existe une définition académique du mot indigène : « végétal faisant partie du cortège 'originel' d'une région donnée durant la période bioclimatique actuelle ». Par convention, la limite a été fixée à 1492 (date des premiers échanges intercontinentaux avec l'Amérique). Cette définition part du constat logique que les plantes, et les espèces en général, ne s'implantent pas au hasard mais suivent les conditions dont elles ont besoin et qui sont souvent caractéristiques d'une région. Ce terme est pratique puisqu'il permet d'orienter les choix de végétaux dans le cadre des mesures de renaturation ou de compensation écologique en sélectionnant les espèces potentiellement les mieux adaptées aux conditions.

Mais cela occulte le fait que la biodiversité est dynamique, qu'elle évolue dans le temps et l'espace et qu'elle ne connaît pas de frontière. Il y a donc un aspect arbitraire dans cette définition. Le changement climatique vient encore complexifier

la donne, puisque l'on observe une remontée vers le nord des aires de répartition des espèces pour suivre le réchauffement climatique. Donc, la question demeure de savoir où et quand fixer la limite.

Audrey MURATET, ARB

Une fois les termes clarifiés, il est important de se questionner sur la façon d'aller vers une gestion plus écologique des espaces dans la conception de nouveaux espaces verts.

La première question à se poser est : faut-il (ou non) semer ou planter des espèces ? Un espace qui se végétalise spontanément accueille des plantes mieux adaptées à l'environnement local sur le long terme. *A contrario*, l'avantage du semis ou de la plantation est d'obtenir un résultat sur le court terme.

La deuxième question concerne l'origine des espèces, sachant que certaines espèces exotiques peuvent être mieux adaptées aux pressions anthropiques, alors que l'installation de plantes locales peut participer à la préservation d'une originalité régionale.

La dernière question concerne l'origine des semences avec les effets que cela peut avoir sur la structuration génétique des populations. Ces effets peuvent être positifs, négatifs ou neutres, mais les études sur le sujet sont encore trop pauvres pour avoir des réponses claires.

Point de vue

Antoine PRENANT, directeur de projet à l'EPA Paris Saclay

Le plateau de Saclay, situé au sud-ouest de l'agglomération parisienne dans la commune de Versailles, a une superficie de 3000 ha. Il est majoritairement constitué d'un plateau agricole. De nombreuses opérations de développement urbain sont localisées sur le secteur.

Le plateau de Satory d'une superficie de 350 ha est bordé par une forêt domaniale. Il est marqué par une histoire militaire depuis la fin du XIX^e siècle. Cette occupation militaire demeure, mais de nombreux terrains de manœuvre sont en friche depuis une quinzaine d'années. Le levier des aménagements fonciers est, d'une part, la politique de libération de foncier de l'État pour créer une offre de logement en Île-de-France et, d'autre part, la future ligne de métro 18 du Grand Paris Express. Il s'agit de projets d'envergure avec un périmètre opérationnel de 200 ha et un quartier de 4000 logements et 200 000 m² d'activité économique. Le maire souhaite concevoir une « ville nature » et développer une trame d'espaces public assez importante avec

PROJET DE L'EPA SACLAY SÉLECTIONNÉ PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DU «DISPOSITIF RÉGIONAL DE SOUTIEN AUX INITIATIVES D'URBANISME TRANSITOIRE»

Nom du projet	« Pépinière de plantes indigènes herbacées et arbustives »
Bénéficiaire	EPA Paris Saclay
Localisation	Versailles
Date prévisionnelle de début de projet	1 ^{er} janvier 2018
Date prévisionnelle de fin de projet	31 décembre 2020
Montant de la base subventionnable	580 000 €
Montant total de la subvention	200 000 €

Source : Délibération n° CP 2017-544

des axes d'une soixantaine de mètres de large. Les études d'impact ont été effectuées en 2017. Nous allons poursuivre les études urbaines et les procédures réglementaires en 2018. La question du devenir de cette grande trame d'espace public s'est posée, avec notamment la question du traitement des eaux pluviales.

Claire-Marie GAUTIER, chargée de projet « biodiversité et agriculture » à l'EPA Paris Saclay

Il y a plusieurs années, l'EPA avait consulté les services de l'État et le Muséum national d'histoire naturelle sur la question du choix des plantes. L'objectif était d'orienter les aménageurs impliqués dans des projets urbains sur le territoire de l'EPA. Cette démarche a abouti à une liste d'une quinzaine d'espèces originaires d'Île-de-France. Puis, lors de la rédaction des premiers cahiers des charges, la question du lieu de production s'est posée. En effet, le circuit de production peut amener à planter un arbre qui a parcouru quatre ou cinq pays lors de son développement. Une telle plante serait-elle vraiment locale ?

La conclusion à laquelle on est arrivé est qu'il fallait être plus rigoureux et définir comme locale une graine récoltée localement.

Malheureusement, en France, le métier de récolteur-multiplicateur de graines est rare. Nous nous sommes donc interrogés sur la possibilité de mettre en place une telle filière et sur les débouchés possibles. Cette réflexion, menée avec les acteurs (notamment la ville de Versailles) et les pépiniéristes a commencé sur Satory. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait créer une pépinière transitoire. Transitoire, car l'EPA ne dispose du foncier que de façon transitoire (trois à cinq ans).

Une première parcelle d'un hectare et demi a été identifiée afin de concrétiser cette démarche. L'EPA souhaite avoir une banque de graines et une source de pieds mères dans une optique de circuit court. Les individus seraient cultivés suivant cette filière de récolteur-multiplicateur pour ensuite être implantés dans nos zones d'aménagement concertées (Zac).

Cette démarche expérimentale a plusieurs avantages :

- maintien d'une biodiversité, certes ordinaire, mais locale ;
- préfiguration paysagère de la Zac ;
- création d'un cadre de vie avant même l'arrivée des nouveaux habitants ;
- constitution d'un premier retour d'expérience pour essaimage éventuel de tels projets ailleurs dans nos Zac ;
- création d'emplois non délocalisables.

La démarche sera mise en place dès 2018 pour obtenir les premiers plants en 2020-2021. En sachant que tout reste à créer : identifier, via un marché, un premier groupement d'acteurs qui pourra préciser les ressources présentes sur le plateau de Satory, récolter les premières graines, puis mettre en culture les premiers plants.

Un point important est que le plateau est pollué en raison des activités militaires. Il s'agira donc de remettre en état la parcelle avant toute plantation. On pourrait aussi se demander pourquoi ne pas laisser libre cours à la colonisation spontanée de la flore ? Une des difficultés est la présence d'espèces invasives (comme la renouée du Japon) qui est très difficile à contrôler. Il faut donc occuper l'espace afin de prévenir sa colonisation.

Débat avec la salle

Sur le projet de pépinière transitoire de l'EPA Paris Saclay

Isabelle MOREAU-BENNABI, Ligue de protection des oiseaux Île-de-France

Pourquoi la pépinière n'est-elle que transitoire, alors qu'il y a des besoins importants de production de végétaux dans le territoire de Saclay ? Les emplois que vous qualifiez de durables sont-ils temporaires ?

Pauline FRILEUX, enseignante à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles

Je me questionne sur le choix fait par l'EPA de privilégier l'implantation de végétaux (plutôt qu'une colo-

nisation spontanée) par rapport au risque de colonisation par des espèces invasives. Pour prendre un exemple, on sait que seule une gestion adaptée ou un boisement permettraient de contenir voire éliminer la Renouée du Japon, puisqu'il s'agit d'une espèce pionnière des milieux ouverts. Je suis surprise également par l'échelle de temps très réduite du projet de pépinière et par le fait que ce projet concerne presque uniquement la strate herbacée. Pourquoi ne pas l'avoir étendu aux arbres et arbustes ?

Antoine PRENANT, EPA Saclay

Il nous faut composer avec de nombreux impératifs, par exemple le besoin d'espace pour le stockage temporaire de sables issus des déblais de chantier du Grand Paris. Certaines parcelles pourraient être utilisées de façon pérenne, mais cela demande des travaux conséquents de viabilisation et d'accessibilité. N'oublions pas que l'on démarre et que nous devons gérer beaucoup d'incertitudes.

Cécile MATOUG, architecte urbaniste, doctorante à l'UMR Géographie-Cités

Dans le projet de Satory, vous avez parlé de préfiguration, notamment sur le plan économique, ainsi que du rôle que pourrait jouer cette pépinière dans la structuration de la filière. Je m'interroge sur la préfiguration des usages dans cette Zac. Cette pépinière va-t-elle permettre de préfigurer les espaces verts publics de la future Zac ?

Antoine PRENANT, EPA Saclay

La pépinière n'a pas vocation à préfigurer l'espace public final. Un axe ou deux seront peut-être conservés ainsi que leurs plantations, mais cela restera anecdotique car les aménageurs et promoteurs seront amenés à intervenir en profondeur sur cet espace par la suite.

Isabelle MOREAU-BENNABI, Ligue de protection des oiseaux Île-de-France

La date de 1492 dans la détermination de l'indigénat ne prend pas en compte la connexion existante depuis toujours avec l'Asie. Quelle est alors la pertinence de cette notion ?

Audrey MURATET, ARB, et Nicolas CORNET, IAU

Il s'agit en effet d'un seuil arbitraire. Le réchauffement climatique complique encore la donne. En effet, quel statut donner aux espèces méditerranéennes qui s'installent spontanément dans la région Île-de-France ? La biodiversité est dynamique et il est délicat de chercher à tout prix à donner un statut précis à chaque espèce. Essayons plutôt de réduire l'importance de l'origine et attachons davantage d'importance à l'écologie des espèces.

Sur la place de la nature en ville

Paul LECROART, urbaniste à l'IAU

J'aimerais revenir sur la contradiction entre la volonté d'une ville plus dense et la volonté de renaturation. Arrive-t-on à les concilier ? L'exemple de Paris Rive Gauche est emblématique. Ce projet est construit sur des voies ferrées, donc extrêmement artificiel, et dans ce qui reste d'espaces, des mobilisations citoyennes ont permis la mise en place de jardins. Cette contradiction est présente à l'échelle locale mais aussi à l'échelle métropolitaine. Il existe de nombreux exemples de renaturation à l'échelle locale mais, à votre avis, arrive-t-on à l'échelle métropolitaine à mettre en place des trames vertes et bleues efficaces et à hauteur de nos besoins ?

Nathalie BLANC, CNRS

L'exemple des « Pariculteurs » à Paris pointe ces contradictions². On observe la mise en place de toits végétalisés, alors que l'on sait qu'ils ne seront pas à la hauteur des attentes (limitation du potentiel pour des raisons de sécurité, d'accès, de portance). On est en pleine contradiction à l'échelle locale, métropolitaine et même internationale. Je parlerai de schizophrénie croissante, car l'on sait qu'avec ce rythme de développement, on va dans le mur et pourtant on continue. Concernant les trames vertes et bleues, rappelons qu'au départ il n'était pas simplement question de végétaliser mais de permettre la reproduction des espèces. Or, aujourd'hui, cette finalité a été oubliée au profit des aménités, et les trames vertes et bleues sont dessinées à partir de l'occupation du sol.

Nicolas CORNET, IAU

On voit, dans Paris notamment, des projets en sous-sol, hors sol (hydroponie) et éclairés par des leds. Cela va à l'encontre des objectifs d'agriculture urbaine dont le but est de retisser du lien avec la terre, de renforcer le lien social entre les habitants et, comme le dit la ville de Paris, d'avoir des produits de qualité. Or ces objectifs sont inconciliables avec les choix techniques faits dans certains projets d'agriculture urbaine.

Antoine PRENANT, EPA Saclay

Des dérives similaires sont observées dans une des réponses à un appel à projets que nous avons lancé. L'un des candidats propose la mise en place de fermes sur les toits, alors que l'on s'inscrit dans le contexte agricole du plateau de Saclay et que nous n'avions même pas inclu cet axe dans notre dossier. Il est urgent de rappeler que la question de l'agriculture ne se pose pas de la même manière à Paris que sur le plateau de Satory.

Lise BOURDEAU LEPAGE, professeure
à l'université Lyon 3 Jean Moulin

Je rebondis sur la remarque de Paul Lecroart. Les trois espaces dans lesquels nous vivons sont les transports, notre résidence et notre lieu de travail (métro, dodo, boulot). Or les espaces de travail sont systématiquement oubliés, alors qu'on y passe près de 40 % de notre temps. De nouvelles possibilités d'accès à la nature restent à trouver dans ces espaces. Ces questions commencent à émerger avec la responsabilité sociale et environnementale (RSE), mais ne faudrait-il pas les investiguer réellement ?

Marion PERRET-BLOIS, urbaniste impliquée
dans des associations en faveur de la végétalisation
Y-a-t-il dans les projets urbains récents des aménagements qui prennent en considération la faune ?

Nathalie BLANC, CNRS

Il n'y a pas une faune de la même manière qu'il n'y a pas une végétation. Rappelons qu'il y a tout d'abord les « animaux marrons » qui errent dans l'espace urbain et qui sont parfois pris en charge par des groupes d'habitants (loi de 1999 sur la prise en charge de ces animaux par les associations). Il y a ensuite les animaux domestiqués dans le but de réinventer cette présence de nature en ville (bergers urbains, dans le 93, qui recréent une proximité avec l'animal). Il y a ensuite les animaux sauvages (en sachant qu'il y a aussi bien le cafard que l'abeille !). On est dans un vaste panel animalier avec une faune qui n'est pas traitée de la même manière d'un bout à l'autre du spectre. Pour ceux que l'on appelle les nuisibles, il y a l'usage de pesticides, qui sont dangereux jusque dans l'espace domestique et posent des problèmes pour d'autres espèces sauvages, dont les abeilles.

Il y a aussi une question d'échelle. À l'échelle du bâtiment, la végétation est mise en avant essentiellement pour des motifs décoratifs sans prendre en compte la faune. On oublie que végétation veut dire aussi araignée et autres insectes.

En revanche, à l'échelle régionale, les réflexions sont moins instrumentales et portent davantage sur les espèces. Mais très peu de projets architecturaux verts de végétalisation prennent en compte la dimension écosystémique de la nature et de la végétation.

Stéphane SONNET, directeur commercial,
groupe Accor Hôtels

Dans le groupe Accor Hôtels, nous nous questionnons sur l'impact de l'amélioration de nos espaces publics, de leur végétalisation et d'un meilleur

aménagement de nos espaces extérieurs sur la fréquentation de nos établissements. Nous avons déjà des initiatives de directeurs qui mettent en place des ruches, des murs végétaux, des toits végétalisés. Faut-il aller plus loin pour nos clients ? Y a-t-il des organismes publics qui peuvent nous guider dans ces réflexions ?

Audrey MURATET, ARB

Je vous recommande la lecture du guide sur l'architecture et la biodiversité de Natureparif³. Un bel exemple est celui de l'école primaire des « sciences et de la biodiversité » de Boulogne. Les architectes Chartier Dalix ont travaillé avec un bureau d'étude en écologie pour créer un bâtiment accueillant pour la biodiversité. Les parois comportent des creux, des cavités et des aspérités pour une colonisation spontanée de la faune et de la flore, le toit est végétalisé avec un substrat de 120 cm pouvant accueillir des arbres. Les premiers résultats sont très positifs.

Sur la mobilisation citoyenne

Aurélié AYILE, étudiante à Sciences Po

Nathalie Blanc, vous avez parlé de l'importance des mobilisations citoyennes pour la végétalisation en ville. Il y a pourtant un manque de traduction de ces mobilisations dans l'espace public. Comment l'expliquer ? Les obstacles sont-ils politiques ? Y a-t-il des outils pour aider et/ou créer une synergie entre les mouvements citoyens et les élus ?

Nathalie BLANC, CNRS

Je participe à une enquête auprès d'associations au sujet des inégalités socio-environnementales à l'échelle du Grand Paris. Les premiers résultats montrent que les deux obstacles à la mobilisation associative sont :

- Le fait que ces enjeux soient considérés comme triviaux et marginaux dans les communes au passé ouvrier, tout comme dans les communes plus riches avec de forts enjeux de préservation d'espaces naturels.
- L'opposition des élus qui ne voient pas pourquoi ces décisions seraient prises au sein des instances participatives. C'est le reflet de la culture centralisatrice du système sociopolitique français.

Daniel FAILLER, président de l'association les
Butineurs du Val de Bièvre

Je souhaiterais livrer un témoignage. L'objectif premier de notre association de sensibilisation environnementale de la vallée de la Bièvre est de

diffuser une culture naturaliste auprès des élus et de la population. Par exemple en créant un atlas de la biodiversité. Cet atlas constituera une base de réflexion sur la manière de réintroduire la nature dans le paysage de la vallée de la Bièvre, qui est traumatisé, pollué, abîmé.

Par ailleurs, il faut rappeler qu'il n'y a peut-être pas de modèle unique pour l'Île-de-France. Il vaudrait mieux réfléchir à la manière dont on va revégétaliser en ciblant les besoins des espèces en place ou désirées. L'objectif est ensuite, à partir de ces éléments, de reconstruire un paysage et une nature dans une zone très urbanisée.

La notion de résilience est centrale et il s'agit de savoir comment la nature va se remettre en route. Notre association réfléchit aussi sur les trames vertes : on essaye de mettre en valeur les matrices (haies pour que les oiseaux viennent nicher, zones sableuses pour les abeilles sauvages). Mais il est très long et très difficile de recréer des écosystèmes, même petits, qui soient fonctionnels, alors que les jardiniers et les élus sont habitués à des modèles « clés en mains ».

Audrey MURATET, ARB

Les programmes de sciences participatives « Vigie nature » du Muséum national d'histoire naturelle permettent de sensibiliser les citoyens à la nature qui les entoure. C'est le cas du programme « Sauvages de ma rue » pour la flore. L'arrêt de l'usage des pesticides et la végétalisation spontanée des pieds d'arbres peuvent être mieux compris lorsqu'ils sont associés à ce type de programme qui amène l'habitant à considérer la flore spontanée. Un autre programme « Florilèges-prairies urbaines » est dédié aux gestionnaires d'espaces verts⁵. Il est né du questionnement des gestionnaires dans cette transition vers une gestion plus écologique. Il s'agit de les former à la reconnaissance des plantes de leurs prairies, de les accompagner dans ces changements de pratiques et d'évaluer l'effet de ces changements sur les prairies pour orienter leurs actions.

Pauline FRILEUX, enseignante à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles

Nous avons un bel exemple de végétation spontanée au Bois d'Arcy. Suite aux gros terrassements des années 1990, puis à une revue à la baisse des projets d'urbanisation (Zac de la croix Bonnet), il y a eu en 2006, grâce à l'investissement d'un botaniste (Gérard Arnal), création d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) sur un site destiné à l'urbanisation. Cela montre qu'il y a eu une colonisation spontanée d'espèces végétales intéressantes sur ce site.

RESSOURCES WEB

Retrouvez les ressources (podcast, diaporamas, bibliographie, etc.) sur le site de l'IAU : <http://bit.ly/pdj-iau>

www.iau-idf.fr/savoir-faire/environnement/developpement-durable/vers-un-retour-de-la-vegetation-spontanee-en-ville.html

1. WALKER, Robert, 2007. *The Country in the City*. Seattle, WA: University of Washington Press
2. www.parisculteurs.paris/fr/charte-100-hectares
3. www.natureparif.fr/connaître/publications
4. <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr>
5. www.florileges.info



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49